



COMMUNE DE RIMBACH PRES MASEVAUX

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 mars 2023 RIMBACH PRES MASEVAUX

Sous la présidence de M. Michel DALLET, Maire.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20h.

Présents : M. Michel DALLET, Maire, MM. Antoine GROSJEAN, Didier KESSLER, Benoît BINDLER, Adjoint, Mmes Angélique BEHRA, Charline FLUHR et Denise ZUSSY, MM. Francis GRANKLATEN, Raphaël HANS, Frédéric WELKER et Fabrice DENECHAUD, conseillers.

Secrétaire de séance : Mme Charline FLUHR

Date de convocation : 28 février 2023

Avant de commencer, M. le maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour concernant l'autorisation d'engagement de dépenses d'investissement à hauteur de 25% des crédits votés à l'investissement en 2022 avant le vote du BP 2023 en point 6. Tous les membres présents donnent leur accord.

POINT 1- APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 03 FÉVRIER 2023

Adopté à 8 voix POUR et 3 abstentions.

POINT 2 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 : BUDGET PRINCIPAL ET FORET

A) ELECTION D'UN PRESIDENT DE SEANCE

L'article L 2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil municipal élit son président.

M. le Maire propose de passer au vote et M. Didier KESSLER, 2ème adjoint, est élu président de séance à l'unanimité pour le vote du compte administratif 2022.

B) TABLEAU DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET PRINCIPAL

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. Didier KESSLER, délibérant sur le compte administratif principal de l'exercice 2022, dressé par M. Michel DALLET, maire, à savoir :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Déficit ou dépenses	Excédent ou recettes	Déficit ou dépenses	Excédent ou recettes	Déficit ou dépenses	Excédent ou recettes
Opérations de l'exerc. 2022	111 543,39	68 321,24	243 483,35	303 323,79	355 026,74	371 645,03
Résultats de l'exerc. 2022	-43 222,15			59 840,44		16 618,29
Résultats reportés de 2021	-104 273,10			32 625,49	-71 647,61	
Part affectée invest. 2022			32 625,49			
Résultats de clôture 2022				16 618,29		
Restes à réaliser						
Résultats définitifs 2022	-147 495,25			59 840,44	-87 654,81	

Après présentation du compte administratif 2022 principal, il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

C) **TABLEAU DU COMPTE ADMINSTRATIF 2022 BUDGET FORET**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. Didier KESSLER, délibérant sur le compte administratif budget forêt de l'exercice 2022, dressé par M. Michel DALLET, maire, à savoir :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Déficit ou dépenses	Excédent ou recettes	Déficit ou dépenses	Excédent ou recettes	Déficit ou dépenses	Excédent ou recettes
Opérations de l'exercice 2022	5 000		4 255,90	15 439,64	9 255,90	15 439,64
Résultats de l'exercice 2022	5 000			11 183,74		6 183,74
Résultats reportés de 2021				174 269,02		174 269,02
Part affectée à l'investis. 2022						
Résultats de clôture 2022	5 000			185 452,76		180 452,76
Restes à réaliser	30 860					
Résultats définitifs 2022	-35 860			185 452,76		149 592,76

Après présentation du compte administratif 2022, budget forêt, il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

POINT 3- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 Principal et Forêt

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. Michel DALLET, Maire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur, accompagnés des états de recouvrement des comptes de tiers, ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur aura repris dans les écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 ;
2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes – forêt ;
3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité, que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2022 (budget principal et forêt) par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

POINT 4- AFFECTATIONS DES RESULTATS 2022 en 2023

A) BUDGET PRINCIPAL

Après vote du compte administratif principal de l'année 2022 en accord avec le compte de gestion du receveur, considérant les résultats de l'exercice 2022 :

Déficit d'investissement de : 43 222,15€
Excédent de fonctionnement de : 59 840,44 €

Considérant les résultats de clôture au 31/12/2022 :

- 59 840,44 € d'excédent en section de fonctionnement
- - 147 495,25 € de déficit en section d'investissement,

Le conseil municipal décide à l'unanimité, d'affecter les résultats comme suit :

- **147 495,25 €** en dépenses d'investissement (D001)
- **59 840,44 €** en recettes d'investissement (R001) et fera l'objet d'un titre au compte 1068

B) BUDGET FORET

Après vote du compte administratif forêt de l'année 2022 en accord avec le compte de gestion du receveur, considérant les résultats de l'exercice 2022 :

Excédent de fonctionnement de : 6 183,74 €

Considérant les résultats de clôture au 31/12/2022 :

- - 35 860,00 € en section d'investissement
- 185 452,76 € d'excédent en section de fonctionnement,

Le conseil municipal décide à l'unanimité, d'affecter les résultats comme suit :

- **5 000€** en dépenses d'Investissement (D001)
- 35 860€ en Recettes d'Investissement (R001) et fera l'objet d'un titre au compte 1068.
- 149 592,76 € en recettes de fonctionnement (R002)

POINT 5- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023

M. le Maire annonce le retour du vote du taux de la taxe d'habitation à compter de cette année car cette taxe continue de s'appliquer sur les résidences secondaires et les logements non-occupés. Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité des membres présents de maintenir les taux notifiés des taxes d'imposition pour 2023, à savoir :

- Taxe foncière bâti : 17.73 %
- Taxe foncière non bâti : 64.84 %
- Taxe d'habitation : 7.19 %

POINT 6 – AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP 2023 ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 3 DU 03 11 2022

Le conseil municipal, après délibération, en vertu de l'article 15 de la loi L88-13 du 05/01/1998, autorise le Maire à engager les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023 à hauteur maximum de 25 % des crédits votés à l'investissement de l'année 2022.

Crédits votés en 2022 : 91 656,03 € x 25 % = 22 914 €, à répartir dans les chapitres suivants :

- Chapitre 204 (Subventions d'équipement versées) : 5 871,62 X 25 % = 1 467,90 €
- Chapitre 21 (Immobilisations corporelles) : 85 784,41 X 25 % = 21 446,10 €

POINT 7- DIVERS

Tour de table :

Afin de répondre à un particulier, un des conseillers demande s'il y a encore des terrains constructibles dans le village hors lotissement mais ils se font rares. Il doit y en avoir un ou deux.

Avons-nous des nouvelles de l'Office Français de la Biodiversité par rapport à la pollution survenue l'année dernière dans le ruisseau de la rue des Neuweiher ? La commune n'a aucun retour de leur part et lorsque la mairie leur a fait un courrier leur demandant l'avancée de la dépollution, la réponse a malheureusement été vague et n'avons eu aucun retour concret à communiquer. L'enquête est en cours.

Concernant l'école, « où en est-on ? » L'organisation actuelle semble convenir à tout le monde ainsi qu'aux enfants. Une réunion est tout de même prévue le mardi 14 mars avec l'inspectrice académique et les maires des 4 villages à la mairie d'Oberbruck afin de discuter de la rentrée prochaine.

Une réunion sera aussi organisée avec les parents d'élèves de Rimbach et d'Oberbruck après le prochain conseil d'école qui se tiendra le 16 mars.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est close à 21h05.

Le Maire,
Michel DALLET